





Inscription des exposants aux PUCES de MER

DIMANCHE 26 JUILLET 2026 de 10 heures à 18 heures 30 Roscoff, port de plaisance de Bloscon				
Nom Prénom				
Exposant		<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel		
Pièce d'identité (extrait K ou Kbis pour les professionnels)		Nature : Numéro :		
Adresse				
Code postal/Ville				
Téléphone fixe		Téléphone mobile		
Adresse mail				
Je souhaite réserver :				
	Particulier		Professionnel	
1 table de 2.5ML	<input type="checkbox"/>	coût 10€	<input type="checkbox"/>	coût 20€
2 tables de 2.5ML	<input type="checkbox"/>	coût 20€	<input type="checkbox"/>	coût 40€
3 tables de 2.5ML	<input type="checkbox"/>	coût 30€	<input type="checkbox"/>	coût 60€
4 tables de 2.5ML	<input type="checkbox"/>	coût 40€	<input type="checkbox"/>	coût 80€
Nature des objets vendus :				
<input type="checkbox"/> Demande particulière :				
Signature exposant :				

-  **Vous avez la possibilité de régler par avance la réservation de table(s) par chèque ou de payer sur place le jour de l'évènement, dans ce cas le placement sera attribué au fur et à mesure des arrivées, à partir de 8H30 du matin.**
-  **Accès véhicule possible pour déchargement avant 10H.**



U.P.R.B

Association des Plaisanciers
Port Bloscon 29680 Roscoff
uprb.bloscon@gmail.com

REGLEMENT

Art 1 : L'association des plaisanciers de Roscoff Bloscon [UPRB] organise des puces de mer le dimanche 26 juillet 2026 de 10h00 à 18h30. Le thème concerne le matériel nautique, l'accastillage, la pêche, ainsi que la déco, les objets anciens, les livres et cartes relatifs à la mer.

Art 2 : La validation de la participation de l'exposant sera effectuée après réception avant le 19 juillet 2026, des documents suivants :

- fiche d'inscription complétée,
- extrait Kou Kbis pour les professionnels, et / ou chèque du règlement total.

Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

Art 3 : L'accueil des exposants débute à 08h30, chaque exposant devra justifier de son identité, l'attribution des emplacements se fera par ordre selon un plan préétabli.

Art 4 : L'exposant s'installera sur l'emplacement qui lui sera attribué, il s'engage à être opérationnel pour l'arrivée du public à 10h00.

Art 5 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout déballage qui ne correspondrait pas à l'éthique de la manifestation. Les objets sont exposés sous la responsabilité de l'exposant, il s'engage à être conforme aux législations en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur ne pourra être en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige, perte vol, casse ou autre détérioration du matériel exposé.

Art 6 : Désengagement, en cas d'annulation de sa réservation l'exposant devra informer l'association des plaisanciers [UPRB], une semaine avant la date du 26 juillet 2026 pour pouvoir justifier d'un remboursement. En cas d'annulation de l'événement par l'association des plaisanciers, le remboursement sera intégral.

Art 7 : Le remballage devra être effectué en totalité. Nous attirons votre attention sur le recyclage des déchets.

Organisateurs : Association des Plaisanciers [UPRB], Port de Bloscon 29680 Roscoff

Courriel: uprb.bloscon@gmail.com